



HAL
open science

PEFC pour une production respectueuse de la forêt

Stéphane Marchesi

► **To cite this version:**

| Stéphane Marchesi. PEFC pour une production respectueuse de la forêt. 2021. hal-03447294

HAL Id: hal-03447294

<https://hal.science/hal-03447294>

Preprint submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PEFC POUR UNE PRODUCTION RESPECTUEUSE DE LA FORÊT

STÉPHANE MARCHESI

PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) milite pour le développement durable de la forêt, dans le contexte d'une politique nationale forestière encourageant la mobilisation des ressources en bois et face aux préoccupations croissantes de consommation responsable. Le consommateur constitue le moteur majeur du développement du système PEFC poussant les acteurs économiques de la filière forêt-bois-papier à entrer dans la démarche. Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et, qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

PEFC, DEUX CERTIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES

La certification PEFC vise à promouvoir la gestion durable de la forêt en concertation avec ses parties prenantes. Elle repose en amont sur la certification forestière et en aval sur la certification de la chaîne de contrôle.

La certification forestière

La gestion forestière durable est un concept complexe qui n'est pas figé et qui prend en compte le point de vue des parties intéressées au bon niveau de territoire. PEFC traduit ce concept de la manière suivante :

- *Au niveau international*

PEFC s'appuie sur les protocoles intergouvernementaux pour la protection des forêts dans le monde, issus du sommet de Rio en 1992. PEFC s'est doté de métastandards, exigences générales applicables à la forêt dans le monde entier et couvrant des volets économiques, environnementaux et sociaux. Ces métastandards nécessitent d'être spécifiés pour chaque pays membre de PEFC à travers un cahier des charges opérationnel qui fait l'objet d'une reconnaissance par PEFC International. La force du système PEFC repose sur le respect des identités nationales et sa capacité à prendre en compte les différents types de forêts. Ainsi un propriétaire forestier adhérent à PEFC au Chili ne répondra pas nécessairement aux mêmes critères qu'un adhérent en Europe. Pour autant, certaines exigences (ou métastandards) sont applicables au niveau international telles que l'interdiction d'utiliser des OGM en forêt ou encore l'interdiction de la conversion des forêts primaires en forêts de plantation.

- *Au niveau national*

L'intégration de l'objectif de durabilité se matérialise par un dialogue et un consensus obtenu entre toutes les organisations qui ont un lien avec la forêt (représentants de la société civile, des pouvoirs

publics, des producteurs et industriels). C'est la qualité de ce processus de concertation qui fonde la qualité des critères de gestion forestière durable. À titre d'exemple, PEFC France réunit tous les 5 ans un forum constitué d'une cinquantaine d'organisations travaillant pendant plus d'un an à l'élaboration des critères nationaux de gestion forestière durable (appelé schéma national de certification forestière). Il s'agit dans un cadre volontaire associatif et privé de définir des critères qui vont au-delà de la réglementation nationale. Le schéma actuellement en vigueur, pour la période 2012-2017, fixe des critères à l'échelle nationale et laisse le soin aux associations régionales PEFC de mettre en œuvre des actions locales visant à accompagner les adhérents à PEFC dans le respect de ces critères nationaux. Par exemple, PEFC Ouest a produit un guide d'accompagnement à destination des propriétaires forestiers expliquant le pourquoi des exigences PEFC pour chaque point du cahier des charges, indiquant les bons réflexes à prendre et où s'adresser pour satisfaire à chacun des points.

Quelques engagements du cahier des charges national pour le propriétaire forestier

« Sauf cas particuliers documentés (dont les documents de gestion en vigueur), tendre vers une taille des coupes rases d'un seul tenant inférieure à : 2 hectares en zone de forte pente (pente supérieure ou égale à 40 %) ; 10 hectares hors zone de forte pente. »

« Conserver, à travers une gestion de maintien/recrutement, en l'appréciant au niveau de la propriété, des arbres vieux ou morts, sur pied et/ou au sol, en veillant au respect des impératifs de sécurité :

- au moins un arbre mort ou sénéscent par hectare ;*
- au moins un arbre à cavités visibles, vieux, ou très gros par hectare ;*
- du bois mort au sol de toutes dimensions et de toutes essences ;*
- en tenir informé l'exploitant par écrit. »*

« Pour les travaux forestiers : faire appel, pour l'ensemble de ses travaux :

- à une entreprise certifiée PEFC,*
- ou à une entreprise de travaux forestiers signataire d'un cahier des charges ou engagée dans une démarche nationale de qualité reconnu(e) par PEFC France,*
- ou faire signer le "cahier des charges pour l'exploitant forestier" à un exploitant non encore certifié PEFC.*

Si le propriétaire réalise lui-même ses travaux : respecter le cahier des charges PEFC pour l'exploitant forestier ; informer par écrit l'entité d'accès à la certification PEFC si le propriétaire présume qu'une entreprise certifiée PEFC a réalisé sur sa propriété des travaux non conformes au cahier des charges PEFC pour l'exploitant forestier. »

En savoir plus : Cahier des charges national pour le propriétaire forestier
(http://www.pefc-france.org/media/schema_pefc_annexe_6.pdf).

La certification de chaîne de contrôle

Seuls les produits issus de forêts certifiées puis d'une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées peuvent se prévaloir de la marque PEFC. La chaîne de contrôle PEFC consiste à distinguer clairement les bois certifiés PEFC des bois non certifiés, tout au long de

la chaîne de transformation et de distribution. L'entreprise doit organiser ses activités afin qu'à chaque opération ou transaction le bois certifié utilisé soit clairement identifiable dans ses stocks et sur ses documents commerciaux. Les règles de chaîne de contrôle doivent permettre d'assurer un suivi fiable de la matière depuis la forêt jusqu'au consommateur, tout en prenant en compte de façon pragmatique les contraintes des acteurs de la filière forêt-bois-papier. Les règles sont fixées au niveau international par PEFC et évoluent régulièrement afin de prendre en compte les évolutions du marché (développement du secteur du bois énergie, certification des multinationales, etc.).



Photo 1 Lot de bois certifié PEFC

Photo PEFC France

Les contrôles

Pour les deux types de certification, le respect des exigences s'effectue par un contrôle indépendant réalisé par un organisme certificateur. En France, les entreprises sont contrôlées annuellement, tandis que les propriétaires forestiers font l'objet d'un contrôle aléatoire (racine carrée du nombre d'adhérents) afin de prendre en compte le foncier forestier morcelé de la forêt française.

De nouvelles adhésions, mais aussi des sanctions et exclusions

En 2013 :

- 7 382 nouveaux propriétaires ont adhéré à PEFC France, soit + 350 000 hectares certifiés PEFC, 160 exclusions ont été prononcées.
- 381 nouvelles entreprises ont été certifiées PEFC en France et 124 ont été radiées.

Source : Rapport annuel 2013 de PEFC France



Photo 2 Lot de bois certifié PEFC
Photo PEFC France

L'articulation avec la politique forestière nationale

La certification PEFC est apparue à la fin des années 1990 du fait de la défiance des États à apporter une garantie crédible au consommateur quant à la gestion durable des forêts par les lois et les règlements existants. Pour autant, PEFC s'appuie en France sur un corpus législatif solide constituant un socle de base aux exigences PEFC. La récente loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt adoptée par le Parlement en septembre 2014 prévoit la création d'un programme national forêt-bois dont l'un des volets portera sur l'élaboration des critères de gestion durable de la forêt française. Il conviendra de rechercher une articulation nécessaire entre PEFC France d'un côté et l'Administration de l'autre, dans l'objectif d'une meilleure cohérence possible de ces deux approches. PEFC y travaille.

Le potentiel de la forêt française

1^{er} pays européen en termes de stock de bois sur pied.

3^e pays européen en termes de surface forestière (après la Suède et la Finlande).

4^e pays européen pour la production de grumes.

450 000 emplois non délocalisables et environ 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit 0,7 % du PIB).

Sources : France Bois Forêt (2011) et Onisep (2013).

PEFC, ACTEUR DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Organisation internationale non gouvernementale représentée au niveau national par des associations, PEFC a été créée en 1999 en Europe. La certification PEFC répond aux défis de la filière forêt-bois en France et dans le monde.

L'impact de PEFC sur la forêt française

La mesure de l'impact direct des exigences PEFC sur la forêt française constitue un exercice délicat. En effet, il convient de prendre en compte le fait que les adhérents à PEFC respectent les critères mais également le changement global des mentalités sur l'ensemble des opérateurs forestiers. À titre d'exemple, un exploitant forestier qui respecte les critères PEFC ne peut pas franchir les cours d'eau et les mares ou doit utiliser un kit de franchissement s'il est inévitable. Il travaillera de la même façon pour un propriétaire non certifié PEFC. En savoir plus : Cahier des charges national pour l'exploitant forestier (http://www.pefc-france.org/media/schema_pefc_annexe_70501391064708002.pdf).



Photo 3 Forêt des Ardennes (Champagne-Ardenne)

Photo PEFC France

Certaines pratiques comme la conservation d'arbres morts ou la non incinération des menus bois, prônées par PEFC France, sont désormais courantes dans la gestion forestière française. L'engagement 77 du Grenelle de l'environnement souligne par ailleurs l'intérêt de la certification forestière, en tant qu'« assurance dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre le déclin de la biodiversité et un moteur de relance de la filière forêt-bois française ».

L'ambition de PEFC est de créer une synergie entre l'exploitation du bois, le renouvellement de la ressource et le respect de ceux qui travaillent dans la forêt. Selon l'institut Choiseul, centre de recherche indépendant, dans une note sur les perspectives de la forêt française : « au-delà de l'aspect exclusivement environnemental, la certification est également un modèle de développement socio-économique responsable »⁽¹⁾. En effet, PEFC impose aux entreprises la conformité à des

(1) La forêt française, une belle endormie ? Didier Lucas, juillet 2013.

exigences sociales, de santé et de sécurité basées sur la déclaration de l'Organisation internationale du travail de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ces exigences garantissent aux consommateurs et acheteurs que les droits élémentaires des hommes et des femmes qui travaillent dans les entreprises et les forêts certifiées PEFC sont respectés.

Les chiffres-clés de PEFC en France

100 % de la forêt domaniale est certifiée PEFC et 60 % de la forêt communale.

21 % de la forêt privée est certifiée PEFC.

PEFC France compte parmi ses adhérents plus de 52 000 propriétaires forestiers.

Près de 3 000 entreprises de la filière forêt-bois-papier sont certifiées PEFC (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...).

L'adaptation de PEFC au règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE)

Le RBUE, qui est entré en vigueur en mars 2013, interdit la commercialisation de bois exploité de manière illégale sur le marché européen afin de s'attaquer au problème de l'exploitation forestière illégale à travers le monde. Le règlement exige que les entreprises commercialisant des bois ou des produits dérivés sur le marché européen (importés ou locaux) mettent en œuvre un système de diligence raisonnable (DDS). Le RBUE couvre un large éventail de produits bois, y compris les produits en bois massif, planchers, placages, pâte à papier, papier. Pour les entreprises certifiées PEFC, le respect du RBUE est facilité par l'alignement du système de diligence raisonnable PEFC (PEFC DDS) avec les exigences du RBUE. La chaîne de contrôle PEFC constitue un outil efficace pour démontrer la conformité avec les exigences du RBUE tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Le leader mondial de la certification forestière

Premier système mondial de certification forestière en termes de surface, PEFC est également la première source de bois certifié dans le monde. Près de 255 millions d'hectares de forêt sont certifiés PEFC et plus de 10 000 entreprises ont mis en place la chaîne de contrôle (chiffres d'octobre 2014). Fort de 37 pays membres, PEFC conforte sa position de leader mondial de la certification forestière. Bien que PEFC se soit jusqu'à présent développé dans l'hémisphère Nord, en Europe et en Amérique du Nord, l'Asie et l'Amérique du Sud occupent une place de plus en plus importante dans le système.

Le PEFC *Collaboration Fund*

Depuis 2011, le PEFC *Collaboration Fund* soutient chaque année des projets visant à faire progresser la gestion durable des forêts. Sur l'année 2013, plus de 200 000 euros ont été alloués à six projets relatifs à la biomasse, aux espèces rares, ou encore au développement rural, portés par des organisations publiques ou privées. Un des six projets porte sur la protection des espèces rares d'arbres de Malaisie. Ce projet porté par l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM) consiste à réduire le déclin des populations d'espèces rares, améliorer les pratiques de gestion forestière, et enfin de contribuer à la mise au point de lignes directrices au niveau national.

Dans un contexte favorable à la mobilisation de la ressource bois, le système PEFC poursuit sa croissance et conforte sa position de pionnier de la certification forestière. En concertation avec ses parties prenantes, il place la transparence et une dynamique de progrès continu au cœur de sa mission de promotion de la gestion durable de la forêt.

Stéphane MARCHESI
Secrétaire général
PEFC France
8 avenue de la République
F-75011 PARIS
(contact@pefc-france.fr)

PEFC POUR UNE PRODUCTION RESPECTUEUSE DE LA FORÊT (Résumé)

La certification PEFC vise à produire du bois dans le respect des fonctions environnementale, économique et sociale de la forêt. Repère de consommation responsable, la marque PEFC apporte la garantie que le produit bois ou papier est issu de sources responsables et que l'acte d'achat du consommateur, de l'entreprise ou de la collectivité participe à la gestion durable de la forêt. En amont, la certification PEFC repose sur l'engagement des propriétaires et exploitants forestiers adhérents à mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière durable via l'application d'un cahier des charges précis portant notamment sur la préservation de l'eau, des sols, de la faune et de la flore. En aval, les entreprises certifiées PEFC mettent en place une chaîne de contrôle et sont auditées sur le respect des critères de certification. Premier système mondial de certification forestière en termes de surface, PEFC est également la première source de bois certifié dans le monde.

PEFC FOR FOREST-FRIENDLY PRODUCTION (Abstract)

PEFC certification aims at producing wood while preserving the environmental, economic and social functions of forests. The PEFC mark offers a reference point for responsible consumption by guaranteeing that the wood or paper product is made from sustainable sources and that the consumer, business or local government, by purchasing that item, is contributing to sustainable forest management. Upstream, PEFC certification relies on commitments made by member forest owners and managers to implement sustainable forest management practices by applying a bill of specifications that applies, inter alia, to the protection of water resources, soils, the fauna and flora. Downstream, PEFC-certified businesses set up a chain-of-custody and are audited for compliance with certification standards. PEFC is the leading world forest certification system in terms of surface area. It is also the leading source of certified wood in the world.
